

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

No 16/2011/2016

- Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2012 - Demande d'autorisation de prélèvement supplémentaire sur le fonds de réserve

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 6 septembre 2012 à 19h30 dans la salle 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Sonya Butera	(PS)
	Angela Schollerer	(ROLC)
Messieurs	Frédéric Delacrausaz	(ROLC)
	Olivier Ramel	(PS)
	Marc-Henri Tavel	(CDC)
	Michel Blondel	(CDC)
	Roberto Francioli	(CDC)
	Président	

Suppléant présent avec voix consultative

Monsieur	David Metzger	(PS)
----------	---------------	------

Excusés :

Messieurs	Claude Dusserre	(CDC)
	Jean-Pierre Steiner	(CDC)
	Laurent Modoux	(ROLC)

La Municipalité était représentée par :

Monsieur	Michel Tendon	Syndic
----------	---------------	--------

accompagné de :

Monsieur	Jacques-André Aellen	Boursier
Monsieur	Frédéric Tercier	Boursier adjoint

que nous remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève ci-dessous les quelques points abordés :

101.3001 Traitements et vacations de la Municipalité

Un commissaire demande la justification du complément demandé, soit CHF 12'000.00 alors que le budget avait déjà été augmenté de 14 % par rapport à 2011.

Monsieur Tendon nous explique que l'augmentation des traitements et vacations accordée en début de législature à notre Municipalité justifie en partie cette hausse. Le Syndic nous explique en outre que les heures passées augmentent chaque année, notamment pour des commissions intercommunales.

101.3090 Autres charges de la Municipalité

Un commissaire s'étonne qu'une demande de crédit complémentaire à hauteur de CHF 3'200.00 soit demandée pour un cours de sensibilisation aux aspects sécuritaires. Il lui semble que ce genre de charge n'est pas extraordinaire et peut être planifiée et budgétée à l'avance.

510.3170 Manifestations scolaires

Lors de l'élaboration du budget, le montant de la location de la cantine pour la fête des écoles a été omis. Ce poste figurait auparavant dans le compte 160.3175 (Abbaye) et n'a pas été reporté dans ce compte en 2012. La subvention accordée par la commune à l'Abbaye reste inchangée à CHF 15'000.00, montant auquel il faut ajouter les prestations communales estimées à CHF 6'000.00.

510.3141 Entretien des bâtiments

A la demande d'un commissaire, un tableau sur l'évolution de ce poste, par bâtiment, nous est présenté.

Le Syndic explique cette forte progression par un retard accumulé ces dernières années dans l'entretien des bâtiments et des charges imprévues liées à de l'entretien impératif et urgent.

La commission constate que le budget 2011 prévoyait CHF 301'800 alors que seul CHF 253'400 ont été utilisés l'année passée. On peut concevoir qu'il n'est pas toujours facile d'exécuter dans l'année choisie les travaux, et qu'il doit être toléré une certaine perméabilité entre les périodes. Toutefois, de tels écarts rendent la gestion des finances communales difficile et une meilleure planification est souhaitée par la commission.

La commission est d'avis qu'avec une enveloppe globale accordée lors du budget, il doit être possible de jongler entre les différents bâtiments et différer certains travaux si des charges extraordinaires étaient constatées en cours d'exercice. Nous ne mettons pas en doute le bienfondé de l'entretien effectué, mais aimerions avoir une plus grande linéarité dans ce poste.

Crédits d'investissements

Pas de commentaire

Prélèvement supplémentaire sur fonds de réserve

Par le préavis no 12/2007, la Municipalité nous avait demandé un crédit pour l'étude du PPA Timonet d'en Bas de CHF 60'000.00. Il s'agit d'une zone où la commune n'a pas de parcelle.

Au point 6 de ce document il est précisé « une participation financière de 50 % du montant total de l'opération sera demandée aux propriétaires concernés, au prorata des surfaces brutes de plancher nouvellement légalisées ».

Monsieur Tendon nous informe que les propriétaires avaient signés une convention de prise en charge de la moitié du coût de l'étude, mais compte tenu du refus par le canton d'augmenter le volume constructible, ils sont réticents à participer au coût du projet.

La Municipalité ayant tardé à refacturer la part due par les propriétaires, elle a décidé de passer en charge ce montant et renoncer à son encaissement.

La Commission des finances estime que si une participation avait été convenue, et que le résultat négatif de l'étude ne provient pas d'erreurs de la commune mais d'une législation cantonale trop stricte, il n'y a pas de raison que Crissier renonce à la facturation de cette somme.

Par mesure d'équité avec les autres contribuables et pour éviter un précédent, nous proposons au conseil communal de s'en tenir à ce qui avait été prévu dans le préavis 12/2007 et à la convention signée et donc de demander à la Municipalité de facturer la part à charge des propriétaires concernés.

La Municipalité sera libre sur un prochain exercice de nous reproposer ce poste si l'encaissement des factures envoyées était impossible.

Un amendement refusant l'amortissement de ce poste et le prélèvement au fonds de réserve vous est proposé ci-dessous. Cet amendement a été accepté par 6 commissaires (0 non, 1 abstention).

Amendement :

Au vu de l'exposé ci-dessus la commission des finances vous propose l'amendement suivant :

L'autorisation d'effectuer un prélèvement supplémentaire de CHF 26'004.00 sur le fonds de réserve est refusée, de même que la comptabilisation en amortissement du solde du compte 420.5890.512.

Conclusions

La Commission des finances est d'avis que les crédits complémentaires sur les charges de fonctionnement 2012 et sur les dépenses d'investissements sont justifiés et raisonnables par rapport au total du budget. Il s'agit en outre, principalement, de charges extraordinaires.

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 16/2011-2016 amendé.

Le Président rapporteur



Roberto Francioli

Crissier, le 10 septembre 2012

Annexe : détail du compte 513.3141

Commune de Crissier

Compte 513.3141 - Entretien des bâtiments scolaires

Désignation	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget 2012 (rectifié)
	Charges	Charges	Charges
Collège de Marcolet	Fr. 105'359.75	Fr. 86'370.60	Fr. 187'200.00
Collège de Chisaz	Fr. 35'167.45	Fr. 36'054.55	Fr. 76'200.00
Collège de la Blancherie	Fr. 9'624.75	Fr. 4'296.30	Fr. 7'400.00
Collège des Noutes	Fr. 9'089.65	Fr. 30'052.30	Fr. 80'400.00
Pavillon de la Romanellaz	Fr. 1'054.05	Fr. 2'984.15	Fr. 2'500.00
Pavillons provisoires	Fr. 1'755.15	Fr. 3'356.50	Fr. 5'000.00
Collège de la Carrière	Fr. 59'292.30	Fr. 46'617.05	Fr. 29'900.00
Classes et locaux PPLS Vernie	Fr. 32'692.55	Fr. 43'751.40	Fr. 52'700.00
Totaux	Fr. 254'035.65	Fr. 253'482.85	Fr. 441'300.00